



MAIRIE DE OSSE
25360

Compte-rendu du conseil municipal
Vendredi 22 juin 2018 à 20 h 00
sous la présidence de M. Charles PIQUARD, le Maire

Membres en exercice : 10
Membres présents : 6
Membres votants : 9

Ayant donné procuration : 3
Absents excusés : 3
Absent : 1

Etaient présents : Mme Laurence FONTAINE - Ms. Franck MORGANTI – Franse OSTHENE — Charles PIQUARD – Claude POULOT – David ROETHLISBERGER

Etaient excusés et représentés : Maryna DORNIER – Marie TRAENDLIN – Pascal FAIVRE

Procurations données : Mme Marie TRAENDLIN à M. Franck MORGANTI – Mme Maryna DORNIER à Mme Laurence FONTAINE – M. Pascal FAIVRE à M. Claude POULOT

Etait absent : M. Jean-Louis PAUTHIER

Secrétaire de séance : M. Claude POULOT

Président de séance : le Maire, M. Charles PIQUARD

Date de convocation : 15 juin 2018

Date d’affichage : 3 juillet 2018

ORDRE DU JOUR

- ✓ approbation du procès-verbal du 18 mai 2018
- ✓ rapports d’activité et compte-rendu de réunions
- ✓ validation des devis après réunion des commissions
- ✓ dossier forêt : vente gré à gré des parcelles 6 et 8
- ✓ dossier accessibilité : devis supplémentaire
- ✓ dossier éclairage public : devis supplémentaire
- ✓ dossier ruisseau
- ✓ emplois été
- ✓ urbanisme
- ✓ délibérations
 - Vente de bois de chauffage parcelles 6 et 8 de la forêt communale
 - Classement de voies communales et mise à jour du classement du tableau des voies communales
 - Prestation de Délégué à la Protection des Données réalisée par l'Agence départementale d'appui aux territoires (AD@T)
 - Dossier accessibilité
 - dossier éclairage public
- ✓ Informations et questions diverses

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute.

Il procède à la lecture du procès-verbal du **18 mai 2018** approuvé à l'unanimité.

Vote : 9 pour 0 contre 0 abstention

➤ **Rapports d'activité :**

M. le Maire informe les membres du conseil des différentes réunions communales et intercommunales.
Réunions communales : travaux, association foncière, conseil d'école, commission bâtiments, assainissement et police de l'eau (ruisseau).
Réunions intercommunales : dossier carte scolaire, construction bâtiment, tirage des jurés d'assises et réunion avec l'académie (fermeture de classe).

➤ **Travaux bâtiments et toitures :**

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la proposition de l'entreprise Richard d'Epenoy pour les travaux de réfection de toiture :

Coût : 42 636.25.HT

La réfection de la salle des Associations est en attente de devis.

➤ **Travaux bâtiments fenêtres et portes :**

Fenêtres du périscolaire,

Porte : entrée salle des Associations,

Porte : entrée bâtiment école,

Coût : 22 879.48 € HT soit 27 455.38 € TTC

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents retiennent l'entreprise VD Menuiseries de Baume-Les-Dames.

➤ **Dossier ruisseau :**

Une réunion, en présence d'un représentant de la Police de l'Eau et de la DDT a été programmée le 12 juin dernier.

Après une visite sur le terrain, il a été proposé :

- l'établissement d'un relevé topographique,
- l'étude de la problématique des pertes,
- la remise en valeur du cours d'eau,
- la végétalisation des rives afin de freiner la végétation,
- une association avec les riverains et les élèves de l'école de Osse.

Un entretien manuel du cours d'eau est possible en respectant les règles : une première tranche pourrait être réalisée. Les membres du conseil municipal valident ces diverses propositions.

➤ **Délibérations :**

N° 2018 – 32 / OBJET : Vente de bois de chauffage parcelles 6 et 8 de la forêt communale

Les parcelles concernées sont : 6 et 8 pour un volume total prévisionnel de 320 m³ soit 450 stères de bois.

Le bois sera vendu au stère et bord de route à l'entreprise EPAILLY (Jura) comme suit :

Produit	Essence	Prix prévisionnel H.T.
Billons de feuillus durs, de 2 ou 4 m de longueur (façonnés dans des arbres d'un diamètre > à 30 cm)	Feuillus durs	10 €/stère
Feuillus durs enstérés en 1 m	Feuillus durs	6 €/stère
Feuillus tendres ou résineux enstérés (trituration)	Feuillus tendres et résineux	3 €/stère

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, **Décide** :

- d'approuver la proposition de M. le Maire,
- de mandater M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 33/ OBJET : Classement de voies communales et mise à jour du classement du tableau des voies communales

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée. Le linéaire de voirie représente un total de 7 420 ml appartenant à la commune. Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la voie du lotissement l'Orée du Bois est achevée et assimilable à de la voirie communale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- le classement dans la voirie communale de « la voie l'Orée du Bois »,
- d'approuver l'actualisation du tableau de classement des voies communales

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 34 / OBJET : Prestation de Délégué à la Protection des Données Réalisée par l'Agence départementale d'appui aux territoires (AD@T)

M. le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'AD@T de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles, Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'ADAT en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adhérer à la prestation de l'AD@T de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé,
- DESIGNER L'AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données,

- AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'AD@T et les conditions tarifaires.

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 35 / OBJET : Dossier accessibilité

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des membres présents :

- o la proposition du devis supplémentaire de l'entreprise GLOBAL pour un supplément de rail de guidage : **Coût : 374.40 € TTC**

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

N° 2018 – 36 / OBJET : Dossier éclairage public

Des dossiers supplémentaires sont à prévoir concernant l'éclairage public :

- pose de poteaux supplémentaires,
- changement de lampadaires sur la Place (erreur fournisseur)

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valident la tranche supplémentaire. Un état sera établi à la fin du chantier.

Par 9 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

➤ Informations et questions diverses

Emploi d'été :

La proposition de confier des travaux d'entretien à des jeunes du village est validée par les membres du conseil municipal (2 candidatures sont retenues)

Dossier urbanisme :

4 déclarations préalables ont été déposées depuis le 18 mai dernier.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE BOUCLANS

PÉRIODES	Mardi et Jeudi	Samedi
Été 1^{er} mars – 31 octobre	8 h 30 – 11 h 45 14 h 00 – 17 h 45	8 h 30 – 11 h 45 14 h 00 – 16 h 45
Hiver 1^{er} novembre – 28 février	9 h 00 – 11 h 45 14 h 00- 16 h 45	9 h 00 – 11 h 45 14 h 00- 16 h 45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce vendredi 22 juin 2018 à 23 H 00

Document rédigé par Charles PIQUARD et validé par Claude POULOT